RÉGLEMENT INTÉRIEUR

Centre Social & Culturel Vent des Îles
255 avenue Denfert Rochereau, 17000 La Rochelle
05.46.42.26.08 / vent.des.iles@free.fr
Rejoignez-nous sur

RÈGLEMENT INTÉRIEUR
2024-2025
ACTIVITÉS ENFANCE

MODALITÉS GÉNÉRALES

Ce Règlement Intérieur a pour objectif de permettre à chacun d'être dans une relation de confiance et sereine privilégiant ainsi le bien-être et l'épanouissement de l'enfant.
Les usagers, les salariés et bénévoles du CSC se doivent le respect mutuel.

ARTICLE 1 : INSCRIPTION

Copie du Carnet de Vaccinations
Numéro d'Allocataire C.A.F ou avis d'imposition
Fiche Sanitaire de Liaison S.D.J.E.S remplie et signée
Fiche de renseignements remplie et signée réactualisée en N+1

TOUT DOSSIER INCOMPLET REND L'INSCRIPTION NON VALIDE

ARTICLE 2 : DÉSINSCRIPTION

Obligation de prévenir l'Accueil au 05.46.42.26.08 dans un délai maximum de 24h.
Obligation de fournir un Certificat Médical pour pouvoir bénéficier d'un avoir et non d'un remboursement.
Dans le cas d'un enfant inscrit ne se présentant pas, et en l'absence de nouvelles de la famille au-delà de 72h, l'inscription de l'enfant sur la période sera automatiquement résiliée, même si le règlement financier de l'inscription avait été effectué.

ARTICLE 3 : TARIFICATION

Adhésion Familiale obligatoire : 20 € / an
Tarification à la ½ heure pour le périscolaire
Forfait matin et soir pour les périodes de vacances

Centre Social & Culturel Vent des Îles
255 avenue Denfert Rochereau, 17000 La Rochelle
05.46.42.26.08 / vent.des.iles@free.fr
Rejoignez-nous sur

Application du tarif en fonction du Quotient Familial C.A.F ou Avis d'Imposition (tableau disponible à l'Accueil de la Structure)

ARTICLE 4 : RÈGLEMENT

Le règlement s'effectue à la réservation.
Le règlement échelonné est possible et modulable.
Le règlement par CESU peut s'effectuer pour l'Accueil Périscolaire.
Le règlement peut s'effectuer en Chèque, en Espèces ou Carte Bleue.
Le règlement par Chèques Vacances peut s'effectuer pour l'Accueil de Loisirs.

ARTICLE 5 : FONCTIONNEMENT

Notre **Agrément** et **Capacité d'Accueil** nous sont attribués par le Service de la Direction Départementale à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (S.D.J.E.S.) et de la Protection Maternelle Infantile (P.M.I.) en référence à la réglementation en vigueur.
Si la Capacité d'Accueil est atteinte, vous pouvez inscrire votre enfant sur une liste d'attente. Si une place se libère, nous vous en informons.

VOUS NE SEREZ PLUS SUR LA LISTE PRINCIPALE LE MOIS SUIVANT SI :

Retard non justifié ou répété (La Pallice : 06.58.01.50.22 - Laleu : 06.58.01.62.78)
Règlement non effectué - Absence non signalée

Les **Publics en Situation d'Handicap** et accompagnés par leurs structures respectives peuvent bénéficier d'un temps d'accueil en demi-journée.

Dans le cas d'un **enfant malade**, l'administration de médicaments est soumise à votre **accord, votre autorisation écrite et copie de l'ordonnance établie par le Médecin Traitant.**

En cas de sorties programmées les mercredis durant les périodes scolaires, la **présence de l'enfant** est **obligatoire** entre 9h et 17h.
Lors des sorties programmées, en cas de départ avancé ou d'arrivée retardée, il n'y aura pas de facturation supplémentaire appliquée aux familles.

En cas d'inscription à la journée, aucun départ ne peut être envisagé entre 9h et 17h, excepté pour raisons médicales avec justificatif.

Les inscriptions en demi-journée ne sont pas autorisées durant les périodes de vacances scolaires.

Veillez à bien vous informer du programme au préalable disponible à l'Accueil et sur le Panneau d'Affichage extérieur.
Si un pique-nique personnel est demandé et que l'enfant se présente sans, nous nous réservons le droit de le refuser.

Dans le cadre de la Convention qui nous lie avec la CAF, nous vous demandons à l'arrivée et au départ de l'enfant de noter l'**heure précise** et de **signer** le registre de présence disponible sur le lieu d'accueil sinon la plus grande amplitude vous sera facturée.

Pour des raisons de sécurité, toute personne autorisée à récupérer l'enfant doit être notée sur la Fiche de Renseignements avec **son nom et ses coordonnées**. Si c'est une autre personne à titre exceptionnel, il est obligatoire de fournir une attestation écrite l'autorisant à prendre l'enfant. Cette personne devra nous présenter une **pièce d'identité**. En cas de décision de Jugement, il est obligatoire de nous fournir une copie du Jugement.

Après 18h30, sauf cas de force majeure, la Structure prendra les dispositions nécessaires pour assurer la garde de l'enfant en l'absence des parents. 5 € vous seront facturés par quart d'heure et par enfant.
Dans ce cadre, nous serons amenés à contacter les autorités compétentes (Police Nationale) afin qu'elle puisse prendre en charge la situation.

Tout **comportement d'un l'enfant, d'un parent, d'un responsable légal** qui viendrait perturber le fonctionnement de notre activité Enfance peut entrainer une **exclusion temporaire et/ou définitive** de notre Structure.

INFORMATIONS

Une attestation annuelle de Frais de Garde (pour les enfants de moins de 7 ans) peut vous être fournie.
En cas de perte ou de vol, l'Association décline toute responsabilité.
Il est déconseillé d'emporter des objets de valeur, des jouets.
Les confiseries sont interdites.

DATES VACANCES SCOLAIRES
AUTOMNE **DU LUNDI 21/10/2024 AU JEUDI 31/10/2024**
HIVER **DU LUNDI 24/02/2025 AU VENDREDI 08/03/2025**
PRINTEMPS **DU MARDI 22/04/2025 AU 30/04/2025**
ÉTÉ **DU LUNDI 07/07/2025 AU VENDREDI 01/08/2025** **DU LUNDI 04/08/2025 AU VENDREDI 29/08/2025**
NOËL **DU LUNDI 23/12/2025 AU VENDREDI 03/01/2026**

ATTENTION POUR LES INSCRIPTIONS (Uniquement à l'Accueil)

Pour les Vacances : 3 semaines avant le début des Vacances

<table>
<tr><th>ACCUEIL DE LOISIRS</th><th colspan="2">ACCUEIL PÉRISCOLAIRE</th><th>MERCREDI</th></tr>
<tr><td>7h30 – 9h00</td><td>MATIN</td><td>SOIR</td><td rowspan="3">09h00-11h45
09h00-13h30
09h00-17h00
11h45-17h00
13h30-17h00</td></tr>
<tr><td>9h00 – 17h00
(demi-journée non-autorisée)</td><td rowspan="2">07h30 – 8h30</td><td rowspan="2">16h30 – 18h30</td></tr>
<tr><td>17h00 – 18h30</td></tr>
</table>

Pour l'APS et les Mercredis : le 2ème Lundi de chaque mois

DATES DE FERMETURES
VENDREDI 1ER NOVEMBRE 2024
LUNDI 11 NOVEMBRE 2024
MERCREDI 25 DÉCEMBRE 2024

Centre Social & Culturel Vent des Îles
255 avenue Denfert Rochereau, 17000 La Rochelle
05.46.42.26.08 / vent.des.iles@free.fr
Rejoignez-nous sur

ANCRÉ DANS LES QUARTIERS !

JEUDI 26 DÉCEMBRE 2024 **VENDREDI 27 DÉCEMBRE 2024** **LUNDI 30 DÉCEMBRE 2024** **MARDI 31 DÉCEMBRE 2024** **MARDI 01 JANVIER 2025**
LUNDI 21 AVRIL 2025
DATES DE FERMETURES
JEUDI 01 MAI 2025 & VENDREDI 02 MAI 2025
JEUDI 08 MAI 2025
JEUDI 29 MAI 2025 & VENDREDI 30 MAI 2025
LUNDI 9 JUIN 2025
LUNDI 14 JUILLET 2025
LUNDI 11 AOÛT 2025 au VENDREDI 15 AOÛT 2025

HORAIRES D'OUVERTURES DE L'ACCUEIL
9h00 - 12h00 Du Lundi au Vendredi
14h00 - 18h00 Du Lundi au Jeudi
9h00 - 12h00 - 13h30 - 18h00 Le Mercredi

ACCUEIL DE LOISIRS - ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Fiche de Réservation à remplir et effectuer le paiement au moment de la réservation auprès du Secrétariat du Centre Social & Culturel Vent Des Îles.

Après règlement, votre inscription sera effective sous réserve de places disponibles.

Pour les familles bénéficiant de prises en charge, 10 % d'acompte devront être versés.

Centre Social & Culturel Vent des Îles
255 avenue Denfert Rochereau, 17000 La Rochelle
05.46.42.26.08 / vent.des.iles@free.fr
Rejoignez-nous sur

ANCRÉ DANS LES QUARTIERS !

ANNULATION POSSIBLE 10 JOURS AVANT POUR LES VACANCES SCOLAIRES
ANNULATION POSSIBLE JUSQU'AU LUNDI SOIR POUR LES MERCREDIS **Si non respect des délais, la journée vous sera facturée**
ANNULATION POSSIBLE À 12h00 LE JOUR MÊME POUR L'APS DE 16H30 **Si non respect des délais vous serez facturé sur une base de 2 heures**

L'inscription journalière sur le tableau de présence de l'École nécessite obligatoirement une inscription au Centre Social & Culturel Vent des Îles.

La Responsable du Pôle Enfance
Emmanuelle DELISSE

La Secrétaire de Direction
Magalie PELLIZZON

Le Directeur
Grégory RUDEAUX

Centre Social & Culturel Vent des Îles
255 avenue Denfert Rochereau, 17000 La Rochelle
05.46.42.26.08 / vent.des.iles@free.fr
Rejoignez-nous sur

Les activités du Pôle Enfance sont soutenues par :

Centre Social & Culturel Vent des Îles
255 avenue Denfert Rochereau, 17000 La Rochelle
05.46.42.26.08 / vent.des.iles@free.fr
Rejoignez-nous sur